

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR N°04 DU 9 MAI 2026

Membres présents : BRUYERE Jean Pierre, CARADONNA Claudine, CAUCHIE Eugénie, LAMBIN Anne-Marie, LOGERAIS Frédéric, NERIN Cyrille, PARIS Claire, PETITBOULANGER Arnaud, PRELLWITZ Franck, ROLDAN Jean-Claude, UBIDE Joseph, ZAZZI Daniel

Membres excusés : CHETTI Mourad, DAVID Christian, FASANO Laurent, FERRIGNO Stéphane, GUITTI Isabelle, LACOGNATA Chantal, LEONIS Anne, MATHIEU Frédéric, MESSANG Nathalie, ROUGER Jean Claude, SAVINA Pierre, SYLVESTRE Thierry, VLASIC Ludovic.

Membres absents : BEAL Philippe, ZORZITTO Bruno

Membre non invité : CRESPIEN Yves

Invités présents : BES Daniel, BLANCHON Frédéric, BURAVAN Josette, COLLETTE Patrick, PRUD'HOMME Frédérique, TRONCHON Olivier.

Invités excusés : BODECHON Bastien (non représenté), CERUTTI Jean Luc (non représenté), CHETAIL Vincent, HEINRICH Béatrice LUCIANI Nesrine, SARADJIAN Alexandre, ZUCCONI Christophe (non représenté).

Ouverture de la séance à 9h30 par Jean Pierre Bruyère

Intervention de Jean Pierre Bruyère, Président Ligue Sud

Remerciements au club de l'US Cagnes sur Mer et à son président, Edouard Dubourg, pour son accueil.

Félicitations à Frédéric Logerais pour l'arrivée de sa petite fille.

Compte rendu simplifié du Comité Directeur Fédéral du 24/04/2026 :

- La France est candidate à l'organisation de la Coupe du Monde 2031. Une consultation à été faite avec 89,61 % d'avis favorable.
- La FFBB a acquis le troisième étage du bâtiment du siège social
- Le principe de la licence monoparentale est validé. La mise en œuvre est en cours
- La FFBB augmente le tarif du socle de licence de 3 €, de l'extension de 3 € pour les catégories (à préciser) et de l'extension de 2 € pour les catégories (à préciser). Ces augmentations sont principalement dues à l'inflation (+15,9%) et l'évolution de la démographie (forte diminution des naissances donc incidence à venir sur le nombre de licences).
- Modification des CTC. Facilitation des échanges (suppression ASCTC, plus d'obligation du nombre de joueur minimal pour le club porteur). 2 types de CTC vont voir le jour, la CTC Développement et la CTC Compétition.
- L'AG FFBB se déroulera le 03/10/2026 à Lyon
- Il est rappelé l'axe prioritaire de développement dans les comités, le Basket 3x3
- La France est championne d'Europe en e-Basket
- Les exigences du dossier médical, pour les officiels de +35 ans, sont reportées au +40 ans.
- Evolution du Pacte Tous Engagés :
 - Prise en compte du nombre de stagiaire (>12 ans)
 - Le montant des amendes évolue à 500 € pour les clubs CDF/PNM, 350 € pour les clubs évoluant dans les autres divisions régionales et 250 € pour les autres clubs. Un doublement de l'amende est prévu en cas de cumul sur les années.
 - La répartition des amendes est de 50 % pour les comités, 20% pour le financement des outils numériques de la FFBB, 15% pour le FFBB et 15% pour les ligues.
 - Une simplification de la facturation va être mise en place
 - La formation des officiels dépend des IRFBB.
 - L'examen d'arbitre départemental est sous la responsabilité des IRFBB
 - Mise en place du tutorat dans l'accompagnement des nouveaux officiels.
- La présence d'un délégué club est obligatoire sur les organisations mini-basket
- L'Opération Basket Ecole devient Hoops For School. Les dotations en ballons seront fournies par la FIBA
- Les droits d'appel passent à 500 €
- Dossier Transidentité : La notion inscrite sur la CNI n'est plus suffisante. Une étude au cas par cas sera effectuée.
- La notion de Co-Présidence va être prise en compte sur la plateforme FBI
- La FFBB a été victime d'une Cyber-Attaque. Le coupable a été arrêté.
- Rappel de la gratuité des licences au 1^{er} avril jusqu'à la catégorie U11, uniquement pour les nouveaux licenciés. Ce dispositif sera étendu jusqu'à la catégorie U18 dans l'avenir.

Jean Pierre Bruyère informe le Comité Directeur :

- Victoire de l'AS Monaco en Coupe de France Robert Busnel : toutes nos félicitations
- L'équipe de Carqueiranne Var Basket termine 1^{ère} de NF2 et accèdera à la NF1 la saison prochaine : toutes nos félicitations
- Le club de l'ASPTT Toulon fermera ses portes à la fin de la saison
- La convention de délégation entre la FFBB et la Ligue Sud a été reçue. Il est précisé que cette convention est à l'initiative de la FFBB. (jointe en annexe)
- Courrier adressé au Président du Comité de Vaucluse par le Président de la FFBB (joint en annexe)
- Le dossier d'habilitation du TTBB est déposé à la DRAJES

- Un groupe a été créé par monsieur Ismaël Martin, sur un réseau social, reprenant le nom et le visuel de la FFBB. Il contient des éléments détournés de la FFBB. Une procédure de fermeture est en cours. Il est également à noter que monsieur Ismaël Martin est suspendu pour une durée de 10 ans de toutes les fonctions d'Officiels, de dirigeants et de toutes les fonctions d'encadrement au sein de la FFBB, à la suite d'une condamnation pénale datant de 20 mars 2024 (l'information ne sera pas annexée au PV)

Intervention de Frédérique Prud'homme, Présidente du Comité des Bouches du Rhône :

- La Fête du Mini Basket s'est déroulée le 8 mai 2026. Tout s'est bien passé.
- La formation d'arbitres accélérée pour les jeunes adultes se développe. 9 nouveaux arbitres sont recensés
- Intégration de la catégorie U11 dans la commission Jeunesse
- La participation des équipes aux Series 3x3 en catégorie U13 offre un point de bonus aux équipes en championnat 5X5.
- Un dossier relatif à l'équipe U15 de l'OC Calas est en cours de traitement. L'entraîneur a participé à une rencontre en étant suspendu. Après recherche, il aurait bénéficié d'une levée de mesure conservatoire par la Commission de Discipline, sans que FBI ne soit renseigné. Cela pose un problème de gestion dans le championnat. *Cyrille Nerin confirme l'ensemble des éléments remontés par Frédérique Prud'homme et précise que le problème est de la responsabilité de la Commission de Discipline dans la communication de la décision et de sa répercussion sur FBI.*

Intervention de Patrick Collette, Président du Comité du Var :

- Il persiste un problème de communication dans les décisions de la Commission de Discipline, le Comité n'est pas en copie. *Cyrille Nerin précise que l'information sera remontée à la Commission de Discipline pour correction.*
- Pour donner suite à la convention de délégation entre la FFBB et la Ligue Sud, il apparaît important de réunir le Conseil Stratégique de l'IRFBB pour définir les actions à mettre en œuvre sur la formation des « Officiels »
- Un tournoi 3x3 spécifique aux U13 sera organisé sur le dernier trimestre de l'année.
- La CTC Littoral Var Basket n'existera plus à la fin de la saison. Plus aucune CTC n'est présente sur le département du Var.
- Création des clubs de Number One et Toulon Basket, l'objectif de ce dernier n'est que la création d'une CTC avec le club d'Ollioules.
- Il est constaté un gros problème avec les dirigeants des clubs. Leur présence est généralement de 2 ou 3 années maximum, ce qui met en difficulté les structures.
- Le Comité va remettre à plat son fonctionnement et se basant sur ses missions, ses ressources humaines et ses compétences.
- La date de l'OdySud est en attente

Arrivée de Roland Merignac, Adjoint au Maire de la Ville de Cagnes sur Mer :

- Il est heureux d'accueillir une réunion de la Ligue Régionale et souhaite de bons travaux.
- Un trophée d'honneur est remis à Roland Mérégnac par le Président de la Ligue Sud

Intervention de Cyrille Nerin, Secrétaire Général :

- Le PV du Comité Directeur du 07/03/2026 est présenté pour validation. **Validé à l'unanimité.**
- Cyrille Nerin profite de la présence de la Secrétaire Générale du Comité des Alpes Maritimes pour rappeler plusieurs demandes en attente de réponse :
 - A la demande de Jean Luc Cerutti, sur la mise à disposition de Lou Lamy (alternant Ligue Sud), il a été demandé des précisions sur la durée et sur les missions souhaitées par le Comité des Alpes Maritime. Malgré les relances, aucun retour n'a été fait depuis le 19 mars 2026.
 - A la suite d'un signalement du club du CAVIGAL de Nice, relatif à la participation d'un joueur sous le nom d'un autre licencié, de précisions ont été demandé au Comité des Alpes Maritimes depuis le 2 avril 2026. N'ayant pas eu de retour, la Commission de Discipline sera saisie de ce dossier.
- Le Comité Directeur est informé des saisines disciplinaires faites le secrétaire Général :
 - Saisine le 20 mars 2026 sur une rencontre DFU15 du 25 janvier 2026 entre les équipes de l'ES Pennes Mirabeau et Sénas BC
 - Saisine le 20 mars 2026 sur une rencontre DMU13 du 7 mars 2026 entre les équipes de St Marcel Basket et de l'UMBB
 - Saisine le 7 avril 2026 sur une rencontre DMU13 du 28 mars 2026 entre les équipes de Istres Sports et Berre BC
 - Saisine le 7 avril 2026 sur une rencontre PRM du 9 mars 2026 opposant le Stade Laurentin et l'US Sophia Antipolis.
 - Saisine le 5 mai 2026 sur une rencontre DM2 du 27 avril 2026 entre les équipes du CS Cavalairois et le Draguignan UC
- À la suite de l'indisponibilité de Claudie Delpoux pour assurer sa mission traditionnelle, Il est proposé de nommer Chantal Lacognata comme Présidente de la CSOE pour traiter les différents éléments liés à l'Assemblée Générale 2025-2026. **Adopté à l'unanimité.**
- Le Bilan de la revalidation régionale des entraîneurs est présenté. L'ensemble des Comités Départementaux sont remerciés pour leur travail et leur implication dans ce dispositif.

Championnats	Nombre équipes	Entraîneurs non revalidés		Entraîneurs en cours de revalidation		Entraîneurs revalidés	
		Nbre	%	Nombre	%	Nombre	%
PNM	14	1	7,14%	0	0,00%	13	92,86%
RM2	24	1	4,17%	2	8,33%	21	87,50%
RM3	36	3	8,33%	4	11,11%	29	80,56%
RMU21	33	8	24,24%	1	3,03%	24	72,73%
RMU18	77	7	9,09%	8	10,39%	62	80,52%
RMU15	42	4	9,52%	4	9,52%	34	80,95%
RMU13	32	2	6,25%	3	9,38%	27	84,38%
PNF	12	0	0,00%	1	8,33%	11	91,67%
RF2	20	1	5,00%	1	5,00%	18	90,00%
RFU18	28	1	3,57%	2	7,14%	25	89,29%
RFU15	29	2	6,90%	2	6,90%	25	86,21%
RFU13	24	2	8,33%	1	4,17%	21	87,50%
CDF (NM3,NF3,NF2)	13	0	0,00%	3	23,08%	10	76,92%
Bilan	384	32	8,33%	32	8,33%	320	83,33%

- Le premier bilan du contrôle du niveau minimum des entraîneurs est en cours. Avant le contrôle de la mise en conformité, 99 équipes n'ont pas d'entraîneur avec le diplôme suffisant pour encadrer une équipe régionale. Une note d'information sera envoyée aux clubs dès que le contrôle sera effectué.

CONTRÔLE STATUT DE L'ENTRAÎNEUR					
SAISON 2025-2026					
Championnats	Nombre équipes	Entraîneurs n'ayant pas le niveau minimum initial requis		Entraîneurs n'ayant pas le niveau minimum requis ou en conformité	
		Nombre	%	Nombre	%
PNM	14	3	21,43%	3	21,43%
RM2	24	0	0,00%	0	0,00%
RM3	36	0	0,00%	0	0,00%
RMU21	33	7	21,21%	7	21,21%
RMU18	77	15	19,48%	15	19,48%
RMU15	42	22	52,38%	22	52,38%
RMU13	32	18	56,25%	18	56,25%
PNF	12	4	33,33%	4	33,33%
RF2	20	0	0,00%	0	0,00%
RFU18	28	2	7,14%	2	7,14%
RFU15	29	15	51,72%	15	51,72%
RFU13	24	13	54,17%	13	54,17%
CDF (NM3,NF3,NF2)	13				
Bilan	384	99	26,68%	99	26,68%

- Les 4 visites de suivi des structures accueillant des services civiques se sont bien déroulées. Une visite complémentaire a été réalisée avec le club de Saint Laurent du Var.
- La campagne 2026 des Services Civiques est ouverte. Le nouvel agrément a été validé. La clôture des inscriptions se fait via le lien vers le formulaire présent sur la note fédérale, une communication de la Ligue vers les clubs a été faite. Une augmentation de 240 missions de l'enveloppe des missions a été faite pour atteindre 650 missions de 8 mois au niveau national. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 1^{er} juin 2026. Mail de contact, en cas de besoin service.civique@sudbasketball.fr
- L'étude des dossiers Elite 26-27 est en cours. Il est rappelé que seul le DTR est gestionnaire de cette analyse. Son rapport sera transmis à la DTN et le classement sera transi à l'ensemble des clubs candidats, par ses soins.
- La réunion d'échanges autour du calendrier 26-27 entre la Ligue et les Comités s'est bien passée. Des changements ont été apportés et une version sera annexée au présent compte rendu.
- Dans la cadre de l'organisation des Journées Médicales de la FFBB qui se dérouleront du 12 au 14 mars 2027 à Marseille et à la demande la COMED, l'association « Médecine et Sport Sud Basket » est en cours de création.

Intervention d'Eugénie Cauchie pour la Commission Pratiques non compétitives et Vxe :

- Les décisions sur les Labels Citoyens 1 étoile sont en cours de réception.
- Les dossier Labels Citoyens 3 étoiles sont en cours d'étude
- 14 clubs Micro-Basket sont labélisés.
- Les Trophées « Nos Femmes ont du talent 2026 » ont été attribués à mesdames Isnard Corinne (comité 04-05), Manca Nicole (comité 06), Muni Dany (comité 13), Camail Virginie (comité 83), Lelong Sylvie (comité 84), Ubeda Evelyne et Labedan Valérie (Ligue Sud)

Intervention de Daniel Bès pour la Commission Esprit Sportif :

- Le règlement du Challenge du Fair Play est en cours de finalisation
- La Liste des FT/FD et la liste des clubs sanctionnés est en attente de réception.
- La Commission a été saisie sur deux dossiers.
- Il est regretté l'absence d'un module au cours des dernières printanières
- Josette Buravan demande la liste des référents sur le territoire.
- Frédérique Prud'homme informe la commission de la mise en place d'une cellule sur le CD13 sous la gestion de Denise Seguin. Une mission de service civique va être faite sur cette thématique.
- Il est de nouveau demandé aux arbitres de noter sur la feuille de marque si le texte relatif à l'Esprit Sportif est lu au début de chaque rencontre.

Intervention de Franck Prellwitz, Trésorier Général :

- Présentation des dispositions financières (jointes en annexe). **Adoptée à l'unanimité.**
- Relances effectuées pour les dernières factures de péréquation.
- Signature de l'acte d'achat des locaux de Gardanne le 31/03/2026
- La campagne PSF est clôturée au 6 mai. Pas de retour du nombre de dossier à ce jour. Il est à noter que l'analyse des dossiers se fera désormais sur l'entièreté du dossier par les experts et plus par thématiques comme les années précédentes.
- La liste des experts régionaux est la suivante :
 - Mesdames Amélie Berger, Eugénie Cauchie, Anne Marie Lambin et Evelyne Prellwitz
 - Messieurs Laurent Fasano, Cyrille Nerin et Franck Prellwitz.
- Frédérique Prud'homme demande si on peut rajouter des experts pour la prochaine campagne. Franck Prellwitz répond de manière positive à la proposition.

Intervention d'Olivier Tronchon, pour la commission Partenariats :

- Le sondage transmis aux clubs de Pré-National est fait. Seulement 10 réponses sur les 26 clubs consultés.
- Le développement des projets sur les partenariats avance.

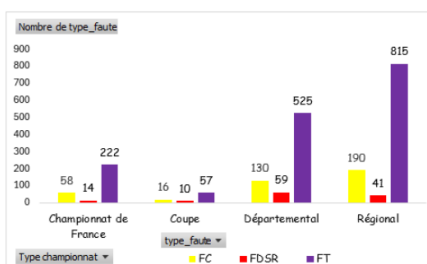
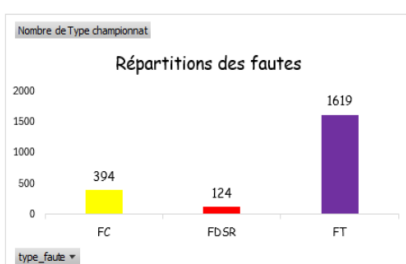
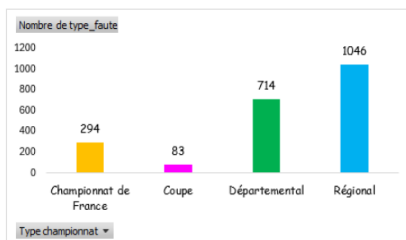
Intervention de Frédéric Blanchon, Vice-Président de la Commission Régionale de Discipline :

- En date du 04 mai 2026, 2137 FT/FDSR ont été enregistrées. En comparaison avec la saison dernière, cela représente une augmentation de +231 fautes, soit 10,8 % de plus

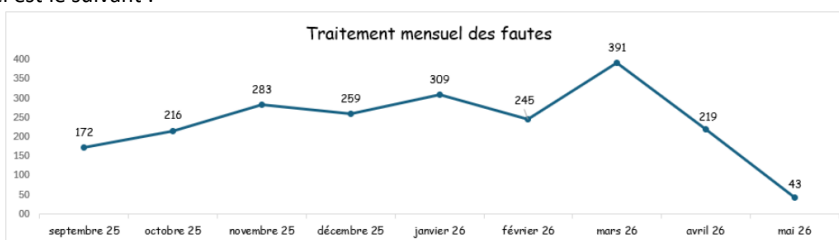
Saison 2024/2025	
CD	Nombre de type_faute
0006	646
0013	634
0083	404
0084	193
0405	29
Total général	1906

Saison 2025/2026	
Comité	Nombre de type_faute
0006	663
0013	717
0083	428
0084	273
0405	56
Total général	2137

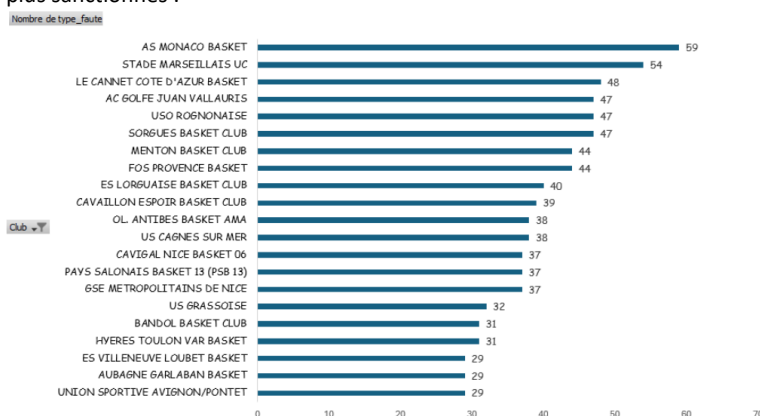
- La répartition est la suivante :



- Le suivi mensuel est le suivant :



- Top 20 des clubs les plus sanctionnés :



Intervention de Daniel Zazzi, Vice-Président en charge de l'évènementiel :

- Les manifestations du mois de mai 2026 s'organisent de la manière suivante :
- 9/05 – ½ finales U13 R2 à Ollioules
 - 9/05 – ½ finales U15 R1 à Fos sur Mer
 - 9/05 – ½ finales U15 R2 à Six Fours
 - 9/05 – ½ finales U18 R1 à Marignane
 - 9/05 – ½ finales U21 R1 et R2 à Fréjus
 - 10/05 – ½ finales U13 R1 à Roquebrune Cap Martin
 - 10/05 – ½ finales U18 R2 à Fos sur Mer
 - 10/05 – ½ finales U18 R3 à Châteauneuf les Martigues
 - 14/05 – Master 3x3 à Lambesc
 - 16-17/05 – Finales R2 à Antibes et Golfe Juan
 - 30-31/05 – Finales R1 à Cavaillon

- L'assemblée Générale se déroulera à Briançon le 27 juin 2026 (Gymnase du Parc des Sports)
- Il est à noter qu'à partir de la saison 2026-2027, l'ensemble des ½ finales se dérouleront chez l'équipe la mieux classée.
- Il est à noter qu'à partir de la saison 2026-2027, les rotations des manifestations régionales ne seront plus effectives. Les appels à candidatures seront lancés en début de saison sur l'ensemble du territoire de la Ligue.

Intervention de Frédéric Logerais, Vice-Président en charge des pratiques sportives :

- La commission Sportive propose de maintenir le dispositif de 12 joueurs par équipes pour l'ensemble des catégories des championnats régionaux. Les membres du Comité Directeur se positionnent de la manière suivante :
 - Maintien des 12 joueurs par équipes – 8 votes
 - Retour à 10 joueurs par équipes – 3 votes
 - Abstention – 1 vote
 - Le maintien de 12 joueurs par équipes est **adopté à la majorité.**
- Cyrille Nerin précise que les clubs de Fréjus et GSEM Nice ont déposé des dossiers de Wild Card NM3

Intervention de Claudine Caradonna, Vice-Président :

- Remerciements à la FFBB pour la participation des OTM sud aux Finales des Coupes de France 2026
- La validation des nouveaux OTM se fera au cours des Finales R1 et R2 (6 candidats du CD06 et 10 candidats du CD13)
- Le dispositif des 24 secondes est désormais obligatoire en PNM et PNF. Une sanction financière est prévue en cas de non-présence.

Intervention de Joseph Ubide :

- La formation des évaluateurs se poursuit. 12 nouveaux évaluateurs sont concernés.
- Frédéric Logerais fait un retour positif sur cette formation.
- Jean Pierre Bruyère confirme le bilan positif de cette formation et précise que les évaluations réalisées sont appréciées par les arbitres.

Intervention d'Arnaud Petitboulanger :

- Des précisions sont apportées sur le dossier médical « Arbitre » :
 - Pour les arbitres clubs, le questionnaire médical est suffisant
 - Pour les arbitres jusqu'à 30 ans, l'extension joueur est suffisante, pas de dossier médical à faire
 - Pour les arbitres de 30 à 40 ans, visite chez un médecin agréé + un électrocardiogramme tous les 3 ans
 - Pour les arbitres de + 40 ans, visite annuelle + un électrocardiogramme + bilan sanguin tous les ans.

Intervention de Roland Merignac, Adjoint au Maire de la Ville de Cagnes sur Mer :

- Content du déroulement de cette réunion. Le temps de parole de tous les participants est respecté

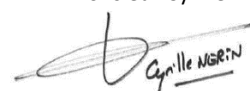
Le prochain Comité Directeur est prévu le 16 juin 2026.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour ou soulevé, et après un tour de table des personnes présentes, la séance est levée à 13h30.

Monsieur Jean Pierre Bruyère

Président

Monsieur Cyrille Nerin



Secrétaire Général



DELEGATION D'ATTRIBUTIONS OLYMPIADE 2025-2028

ENTRE

La Fédération Française de Basket-ball (ci-après « la FFBB » ou « la Fédération »), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire d'une mission de service public – sise 117, rue du Château des Rentiers CS 91528 75647 PARIS CEDEX 13.

Représentée par son Président en exercice, M. HUNCKLER Jean-Pierre.

ET

La Ligue Régionale (ci-après « la LR » ou « l'organisme fédéral déconcentré ») Sud

Représentée par son(a) Président(e) en exercice, M. BRUYERE Jean-Pierre.

La FFBB a constitué, sous la forme d'association loi 1901 ou inscrites selon la loi locale dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et Moselle, des organismes régionaux ou départementaux chargés de la représenter dans leur ressort territorial respectif.

En application de l'article L. 131-11 du Code du Sport « *Les fédérations agréées peuvent confier à leurs organes nationaux, régionaux ou départementaux une partie de leurs attributions conformément aux dispositions obligatoires prévues au dernier alinéa du I de [l'article L. 131-8](#). Elles contrôlent l'exécution de cette mission et ont notamment accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité de ces organes.* »

Par décision du Comité Directeur réuni le 25 avril 2025, la Fédération a chargé la Ligue Régionale Sud de la représenter dans son ressort territorial et d'y assurer l'exécution d'une partie des missions de service public jusqu'au renouvellement des instances dirigeantes fédérales et au plus tard le 30 juin 2029.

Les organismes déconcentrés doivent adopter des statuts conformes à ceux établis par le Comité Directeur fédéral.

Toute dérogation aux statuts types devra être accordée par le Comité Directeur fédéral.

Les organismes déconcentrés ont l'obligation de transmettre annuellement des comptes approuvés (compte de résultat et bilan) et sont tenus de répondre aux sollicitations de la Commission des Finances de la FFBB relatives aux comptes présentés. Ils ne pourront engager des budgets sur la construction de siège social, de bureaux ou de salle privée, sans validation du projet par le Comité Directeur de la Fédération.

Les organismes déconcentrés doivent adopter des règlements conformes à ceux de la Fédération.

Les Ligues régionales disposent d'une Commission de Discipline régionale. Cette dernière doit se conformer au règlement disciplinaire général fédéral ainsi qu'à ses annexes.

Les Ligues régionales ne peuvent instaurer de Comité d'Ethique qui reste de la compétence de la seule fédération.

Les Ligues régionales ont pour mission de respecter et de mettre en application le Projet de Performance Fédéral. A cet effet, elles signeront la convention type d'Equipe Technique Régionale (ETR), sur proposition de leur DRAJES.

Les organismes déconcentrés doivent s'assurer du respect et de la mise en œuvre de la stratégie nationale annexée au contrat de délégation avec le Ministère des Sports et particulièrement établir un plan de prévention des violences sexuelles et sexistes. Ils devront également transmettre un projet de territoire incluant un état des lieux, la stratégie pour l'olympiade et des projections d'activité sous forme d'une grille indicateur normée.

La FFBB doit s'assurer de la qualité et de l'efficacité des dispositifs anticorruption déployés par ses organismes déconcentrés.

La Ligue Régionale se voit attribuer, dans son ressort territorial tel que défini par la loi NOTRe :

- La mise en œuvre de la politique fédérale ;
- Les missions régaliennes suivantes :
 - Un pouvoir normatif pour l'élaboration :
 - Des règlements sportifs particuliers des championnats régionaux masculins et féminins, senior et jeunes, dans le respect du règlement type fourni par la FFBB à compter de la saison sportive 2026/2027 ;
 - Des formats de compétitions et systèmes des épreuves (phases, poules, accession, relégation, ...) ;
 - Des règles de participation (JFL, mutés, ...) ;
 - Des modalités de contrôle des épreuves sportives ;
 - Du Statut du technicien ;
 - Une compétence en matière disciplinaire selon le règlement disciplinaire fédéral ;
- L'organisation des compétitions sportives régionales à l'issue desquelles sont délivrées les titres sportifs ;
- La mise en œuvre du Projet de Performance Fédérale et de la convention d'Equipe Technique Régionale en coordination avec ses Comités Départementaux ;
- La mise en œuvre des formations (Officiels, Techniciens et Dirigeants) sur le territoire, selon les contenus et les épreuves certificatives fixés par la FFBB. La Ligue régionale peut s'appuyer sur les Comités Départementaux/Territoriaux. Elle devra en informer la Fédération et transmettre copie de ces éventuelles conventions afin de s'assurer que la Ligue reste la seule habilitée à valider et officialiser les diplômes.

Une délégation de pouvoir décisionnaire est accordée aux commissions régionales en charge de l'organisation de ces missions conformément à l'article 205 des Règlements Généraux.

Il est rappelé que tout en disposant de leur personnalité juridique propre, de leur liberté contractuelle, ainsi que d'une autonomie administrative et financière, la Ligue demeure sous le contrôle de la Fédération et doit exercer les pouvoirs délégués conformément à la politique fédérale. A cet effet, les organismes déconcentrés transmettront la composition de leurs commissions à la Fédération.

Le non-respect du Projet de Performance Fédérale et de la convention ETR pourra faire l'objet de mesures spécifiques par la direction technique nationale.

En cas de non-respect de la présente convention, de mauvaise gestion, ou de décision contraire à la politique fédérale, le Bureau Fédéral pourra être saisi ou se saisir afin d'étudier les mesures à prendre.

Annexes :

Annexe n°01 : Articles 205 des Règlements Généraux et 2 du Règlement Disciplinaire Général

Annexe n°02 : Convention ETR type

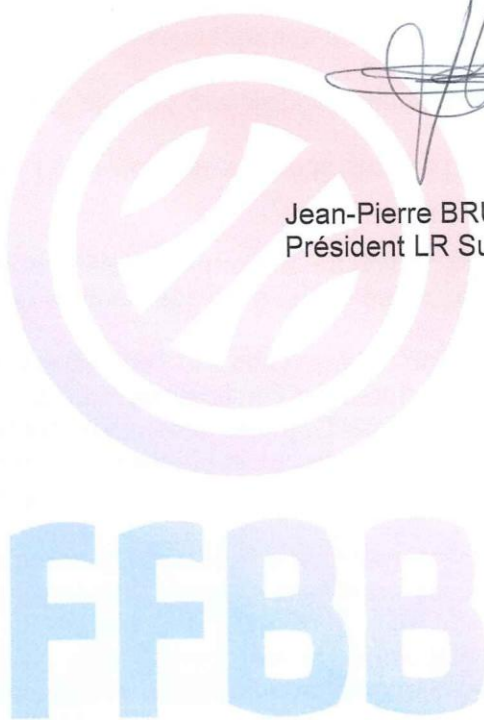
Annexe n°03 : Convention RGPD

Paris, le 23 avril 2026

Jean-Pierre HUNCKLER
Président FFBB



Jean-Pierre BRUYERE
Président LR Sud





FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

CD du Vaucluse
M. Christophe ZUCCONI – Président

Paris, le 30 avril 2026

Nos réf. : 2026/D/CAB/JPH/CAR/CBD/354

Monsieur le Président,

Nous avons eu un entretien le 25 avril dernier au Siège de la FFBB, entretien pour lequel vous étiez accompagné de votre Secrétaire Générale, Sylvie LELONG.

J'étais de mon côté accompagné par Christian AUGER, 1^{er} Vice-Président délégué à la Formation et à l'Emploi et par Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général.

Concernant les sujets relatifs à la formation, abordés à cette occasion, nous vous avons clairement indiqué notre désaccord quant à votre projet de proposer, dans votre département, une formation BPJEPS développée par l'organisme de formation du club de Basket Lattes Montpellier Association.

Depuis plusieurs années, ces formations sont déjà proposées avec succès par nos 2 ligues régionales concernées, Sud et Occitanie.

Par ailleurs, en application de la convention d'attribution signée entre la FFBB et ses structures régionales, la compétence « formation » est confiée aux différentes ligues régionales qui peuvent éventuellement s'appuyer sur leurs comités départementaux, à l'exemple de ce qui se pratique pour les formations des brevets fédéraux.

Nous vous confirmons que nous serons donc au regret de donner un avis défavorable à la demande qui sera formulée par la DRAJES locale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre HUNCKLER
Président

Siret 784 405 862 00052
Code NAF / APE 926 C
N° TVA Intercommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971

Copie : Ligue Régionale Sud
Ligue Régionale Occitanie
Christian AUGER, 1^{er} Vice-Président délégué à la Formation et à l'Emploi
Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général

Dates	FFBB								Coupe SUD	SENIORS M			SENIORS F		JEUNES												SENIORS / JEUNES 3x3				FORMATION						LIGUE		FFBB	Dates																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	NM3	NF3	CDF SEN	CDF U18	ELITE JEUNE					PNM	RM2	RM3	PNF	RF2	U23M		U18M		U18F		U15M		U15F		U13M		U13F		LIGUE	DEPT	CLUBS	SUPERLEAGUE JUNIOR LEAGUE	OFFICIELS	JOUEURS							CADRES TECHNIQUES					ADMINISTRATIF		EVENEMENTS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
					U18M A	U18M B	U18F	U15							R1	R2	R1	R2	R3	R1	R2	R1	R2	R1	R2	R1	R2	R1						R2	ETR	U15	U14	U13 / U12			TGG	BREVET FEDERAUX	DETB	CDSSA	TTBB	BPIEPS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Juillet 2026	M 1	J 2	V 3	S 4	D 5	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	D 12	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	D 19	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								</

V5-09/05/2026

V5-09/05/2026

[illegible]



SUD BASKET BALL

Règlement financier 2026-2027



Adopté en comité directeur le 9 mai 2026



SUD BASKET BALL

AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

TARIFS LICENCES ET ASSURANCES

DISPOSITIONS FINANCIERES

REGLEMENT PARTICULIER



SUD BASKET BALL

AFFILIATIONS & REAFFILIATIONS

2026-2027	ASSOCIATION 5x5 - 3x3 - VxE	Association sous convention	Etablissement 5x5 - 3x3 - VxE
DUREE	1 an	1 an	1 an
CONVENTION	NON	OUI	OUI
COUT NOUVELLE STRUCTURE	199,00 €	199,00 €	199,00 €
1ère année d'affiliation	199,00 €	199,00 €	199,00 €
Affiliation part FFBB	139,00 €	139,00 €	139,00 €
Affiliation part Ligue Régionale	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Affiliation part Comité Départemental	30,00 €	30,00 €	30,00 €
2ème année d'affiliation	0,00 €	199,00 €	199,00 €
Affiliation part FFBB	0,00 €	139,00 €	139,00 €
Affiliation part Ligue Régionale	0,00 €	30,00 €	30,00 €
Affiliation part Comité Départemental	0,00 €	30,00 €	30,00 €
3ème année d'affiliation	0,00 €	199,00 €	199,00 €
Affiliation part FFBB	0,00 €	139,00 €	139,00 €
Affiliation part Ligue Régionale	0,00 €	30,00 €	30,00 €
Affiliation part Comité Départemental	0,00 €	30,00 €	30,00 €
COUT RENOUVELLEMENT STRUCTURE MOINS DE 50 LICENCIES	199,00 €	199,00 €	199,00 €
Affiliation part FFBB	139,00 €	139,00 €	139,00 €
Affiliation part Ligue Régionale	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Affiliation part Comité Départemental	30,00 €	30,00 €	30,00 €
COUT RENOUVELLEMENT STRUCTURE PLUS DE 50 LICENCIES	299,00 €	299,00 €	299,00 €
Affiliation part FFBB	239,00 €	239,00 €	239,00 €
Affiliation part Ligue Régionale	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Affiliation part Comité Départemental	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Suspension ou retrait affiliation	NON	NON	NON
Procédure renouvellement	Via le formulaire édité annuellement sur FBI par le CD	Prévu par la convention	Pôle Clubs et Territoires

TARIFS FIXÉS PAR LA FFBB



SUD BASKET BALL

TARIFS LICENCES

ASSURANCES

CLUB

PRATIQUES	CATEGORIES	Part FFBB 2026-2027	Part LR 2026-2027	FFBB + LR 2026-2027
-----------	------------	------------------------	----------------------	------------------------

A	B avec U	C
---	----------	---

Socle pour tout licencié en club				
Licence club		17,00 €	15,50 €	32,50 €
Licence club avec Pratique VxE				

2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
Gratuit	Gratuit	A ou B + 0,50 €

Extension pour pratique en club				
Joueur Compétition	U5 à U11	3,00 €	0,00 €	3,00 €
	U12 à U15	10,00 €	3,00 €	13,00 €
	U16 à U18	20,00 €	7,00 €	27,00 €
	U19 et plus	20,00 €	8,00 €	28,00 €
Joueur Entreprise	U19 et plus	13,00 €	0,00 €	13,00 €
Joueur Loisir	U19 et plus	13,00 €	0,00 €	13,00 €
Micro Basket (Coût 6€ revenant au CD et Pas de socle)	Moins de 5 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
Gratuit	Gratuit	A ou B + 0,50 €

Extension prêt T				
Joueur Compétition prêt (T)	U13	gratuit	non	0,00 €
	U15	18,00 €	30,00 €	48,00 €
	U16 et plus	35,00 €	40,00 €	75,00 €

Autorisation secondaire pour joueur compétition en club				
Joueur Compétition AST Compétition	U13	gratuit	non	0,00 €
	U15	15,00 €	non	15,00 €
	U16 et plus	24,00 €	non	24,00 €
Joueur Compétition AST Entreprise	U18			
	U19 et plus	19,00 €	non	19,00 €
Joueur Compétition ASP Compétition	U18	gratuit	non	0,00 €
	U19 et plus	24,00 €	non	24,00 €

Mutation pour tout licencié entre deux clubs				
Mutation	U13	gratuit	gratuit	0,00 €
	U14 et plus	20,00 €	20,00 €	40,00 €

Autorisation temporaire de pratique				
Joueur Compétition Haut Niveau des Clubs		50,00 €		50,00 €

HORS CLUB

PRATIQUES	CATEGORIES	Part FFBB 2026-2027	Part LR 2026-2027	FFBB + LR 2026-2027
Licence hors club Contact Basket	Toutes	gratuit	gratuit	0,00 €
Licence hors club Micro Basket	U3 à U5	gratuit	gratuit	0,00 €
Basket Santé Découverte	Tout âge	gratuit	gratuit	0,00 €
Licence hors club Juniorleague 3x3	U18	18,00 €	non	18,00 €
Licence hors club Superleague 3x3	U19 et plus	33,00 €	non	33,00 €
Centre Génération Basket	U7 et Plus	gratuit	non	0,00 €
Pass hors club pour un évènement sportif - jouer 1 Open Start 3x3 - ou participer à 1 Camp Basket - ou jouer Entreprise	U18	2,00 €	non	2,00 €
	U19 et plus	5,00 €	non	5,00 €
Licence hors clubs Agent Sportif AGTSP		600,00 €	non	600,00 €

A	B avec U	C
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €



SUD BASKET BALL

DISPOSITIONS FINANCIERES

FRAIS FIXES D'ENGAGEMENT SUD BASKET BALL	
Club dont une équipe au moins dispute un championnat fédéral (senior ou jeunes)	300,00 €
Club dont une équipe au moins dispute un championnat régional senior	250,00 €
Club dont une équipe au moins dispute un championnat régional uniquement jeune	100,00 €
ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT REGIONAL	
Senior	540,00 €
Jeunes U21 à U18	345,00 €
Jeunes U15	260,00 €
Jeunes U13	220,00 €
CAISSE DE PEREQUATION PAR EQUIPE ENGAGEE EN CHAMPIONNAT REGIONAL (PAYABLE EN 4 ECHEANCES)	
PNM	2 180,00 €
RM2 , RM3 , PNF , RF2	1 900,00 €
U21M, U21F	1 520,00 €
U18F , U18M	1 300,00 €
U15M , U15F	1 180,00 €
U13M , U13F	960,00 €
COUPE SUD BASKET BALL (SANS DISTINCTION SENIORS OU JEUNES)	
Engagement	gratuit
Forfait	600,00 €
Forfait lors du Final4 de la Coupe Territoriale Sud Basket Ball (50% reversés à l'organisateur)	2 000,00 €
FORFAIT EN CHAMPIONNAT REGIONAL	
Après l'établissement des calendriers et avant le début du championnat :	
Seniors et U21	200,00 €
U18, U15, U13	100,00 €
Forfait en PNM ou PNF :	
1er forfait simple	500,00 €
2e forfait simple	700,00 €
Forfait général	900,00 €
Forfait en Seniors (hors PNM et PNF) ou U21 :	
Forfait simple	400,00 €
Forfait simple lors des 3 dernières journées de championnat	500,00 €
Forfait lors des phases finales	600,00 €
Forfait général	600,00 €
Forfait en U18 ou U15 ou U13 :	
Forfait simple	300,00 €
Forfait simple lors des 3 dernières journées de championnat	400,00 €
Forfait lors des phases finales	500,00 €
Forfait général	500,00 €
PENALITES FINANCIERES	
Rencontre perdue par pénalité	200,00 €
Lors des plateaux des 1/2 finales régionales :	
Absence d'OTM pour un club concerné par une rencontre	150,00 €
Liste des joueurs brûlés non parvenue :	
Avant la 1ère journée de championnat (joueurs qualifiés)	120,00 €
Avant la 4ème journée (cumulative)	240,00 €
Absence de présentation par équipe obligatoire devant terminer leur championnat	100,00 €
Non respect du statut de l'entraîneur :	
Entraîneur non revalidé	300,00 €
Entraîneur n'ayant pas le diplôme requis et n'ayant pas passé l'examen	300,00 €
Procédure de remplacement d'entraîneur non respectée	50,00 €
E-Marque V2 :	
Non utilisation	75,00 €
Non parvenue dans les délais	60,00 €
Absence :	
Opérateur de chronomètre de tir en Pré Nationale	50,00 €
Délégué de club, licencié au club recevant (personne âgée de +16 ans) comme indiqué dans les RG	100,00 €



SUD BASKET BALL

Fautes techniques et/ou disqualifiantes :	
Première faute technique et/ou disqualifiante sans rapport	40,00 €
Deuxième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport	80,00 €
Troisième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport	120,00 €
Quatrième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport	200,00 €
Cinquième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport et pour chaque suivante	300,00 €
Faute disqualifiante avec rapport	300,00 €
Officiel de Table de Marque (OTM) non licencié lors de la rencontre	50,00 €
Joueur/entraîneur en PNM et/ou PNF	100,00 €
Dérogation de date, d'heure ou de lieu :	
Non réponse sous un délai de 10 jours à une demande de dérogation informatique	40,00 €
Dérogation hors délais : de 21 à 14 jours avant la rencontre	30,00 €
Dérogation hors délais : de 14 à 7 jours avant la rencontre	80,00 €
Dérogation hors délais : de 7 à 0 jours avant la rencontre refus systématique sauf cas exceptionnels avec justificatifs	150,00 €
Absence de charte d'engagement par joueur ou joueuse PNM ou PNF	50,00 €
Non-respect de l'obligation d'inscrire au moins 7 joueurs sur FDM en Pré Nationale Masc ou Fém	
1ère infraction	50,00 €
2ème infraction (+ ouverture d'un dossier disciplinaire) et suivantes	100,00 €
Perte d'un équipement mis à disposition par la Commission Technique (sélection, CIC, TIS, TIC, ...)	75,00 €
ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE SUD BASKET BALL	
Groupeement sportif disputant un championnat :	
Fédéral (senior ou jeunes)	500,00 €
Régional	250,00 €
Pré Régional	100,00 €
REMBOURSEMENT A LA LIGUE SUD BASKET BALL	
Ouverture de tout dossier de discipline :	
Dans les 6 cas aggravés définis par le règlement disciplinaire	550,00 €
Dans les autres cas hors fautes techniques	350,00 €
Pour fautes techniques	80,00 €
Indemnité kilométrique, fixée par la FFBB	0,40 €
RECLAMATION A LA LIGUE SUD BASKET BALL OU A LA FEDERATION FRANÇAISE DE BASKET BALL	
Règlement fédéral	
APPEL A LA CHAMBRE D'APPEL - TARIFS FIXES PAR LA FFBB	
Cautionnement d'appel disciplinaire	200,00 €
Droit d'appel d'une décision administrative et/ou financière	500,00 €
Frais de procédure en appel dossier disciplinaire	250,00 €
Appel abusif	1 000,00 €
DESIGNATION EVALUEUR	
Formule de remboursement = (nbre km AR x indemnité kilométrique) + indemnité de rencontre	
Indemnité kilométrique, fixée par la FFBB	0,40 €
Indemnité de rencontre	45,00 €
JUGE UNIQUE ET/OU DELEGUE (DEMANDE PAR UN CLUB OU DESIGNE PAR LA LIGUE)	
Formule de remboursement = (nbre km AR x indemnité kilométrique) + indemnité de rencontre	
Indemnité kilométrique	0,40 €
Indemnité de rencontre	30,00 €
BAREME REGIONAL DES ARBITRES	
Formule de remboursement = (nbre km AR x indemnité kilométrique) + indemnité de rencontre	
Indemnité kilométrique, fixée par la FFBB	0,40 €
Indemnité de rencontre, fixée par la FFBB :	
Senior et U21	37,00 €
Autre catégorie	30,00 €
Indemnité journalière au Master 3x3 de la ligue Sud Basket Ball	50,00 €
FORMATION	
Formation des officiels (arbitres, OTM, statisticiens), revalidation, stages, examen	gratuit
Caution pour inscription à un stage d'arbitre de la CRO, tarif par jour de stage (rendue si présent)	50,00 €
Formation des dirigeants (Printanières ou Automnales), la journée, hors hébergement	15,00 €
Formation des dirigeants (Printanières ou Automnales), complément hébergement	90,00 €



SUD BASKET BALL

Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basket-Ball (DETB)	
CS 1	215,00 €
CS 2	225,00 €
CS 3	190,00 €
CS 4	345,00 €
Module 1	120,00 €
CS 5	190,00 €
CS 6	195,00 €
Module 2	100,00 €
CS 7	210,00 €
CS 8	155,00 €
Module 3	70,00 €
CS 9	80,00 €
CS 10 3x3	180,00 €
Module 4 (FOAD uniquement)	0,00 €
Brevet Fédéral	200,00 €
JIG	400,00 €
MicroBasket	250,00 €
Demande ou renouvellement de Projet Individuel de Formation (PIF) - Remboursé si formation effectuée	140,00 €
Aucun remboursement de stage si annulation 10 jours avant le début du stage (voir CGV)	
L'annulation doit être effectuée obligatoirement par courrier postal ou mail	
INDEMNITES DES CADRES (hors CTS, CTF, CTO et salariés)	
La journée	80,00 €
La demi-journée	40,00 €
PARTICIPATION DES FAMILLES AU POLE ESPOIRS BASKET (MENSUELLEMENT, SUR 10 MOIS)	
Interne	440,00 €
Externe (repas du midi facturé en plus)	180,00 €

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Les groupements sportifs doivent régler les sommes réclamées dans les 15 jours suivant la notification du Trésorier Général.

Article 2 : Tout groupement sportif non à jour avec les trésoreries des Comités Départementaux, de la Ligue Régionale Sud Basket Ball ou de la Fédération Française de Basket Ball ne sera pas engagé ou réengagé dans un quelconque championnat.

Article 3 : Toute personne non à jour avec les trésoreries des Comités Départementaux, de la Ligue Régionale Sud Basket Ball ou de la Fédération Française de Basket Ball ne sera pas inscrite ou réinscrite à aucun des Pôles Espoirs Sud Basket Ball.

